

Éric Force (GRDR)

Les associations villageoises de migrants dans le développement communal : un nécessaire repositionnement ?

Élus, associations locales, associations de migrants en région de Kayes (Mali)

octobre 2001

► Au Mali, en région de Kayes, les associations villageoises de migrants ont longtemps été les principaux acteurs du développement. Avec l'émergence des associations intervillageoises locales, puis de la décentralisation, l'initiative est maintenant sur place. Les actions de développement se décident en lien direct avec les élus. Quels rôles les associations de migrants sont-elles désormais appelées à jouer en matière de développement au niveau local ? Comment les autres acteurs de la coopération peuvent-ils contribuer à favoriser de nouveaux rapports entre structures locales et migrants ? À partir de l'expérience du GRDR, ce texte propose des éléments de réponse à ces questions.

Les associations villageoises de migrants dans le développement communal : un nécessaire repositionnement ?

Élus, associations locales, associations de migrants en région de Kayes

(Mali¹)

Par Eric Force (GRDR)

L'une des spécificités reconnues des communautés immigrées originaires de la région de Kayes, et d'une manière plus générale du Bassin du fleuve Sénégal, est d'avoir été d'un soutien majeur au développement de leurs zones d'origine.

Le processus de décentralisation au Mali amène à poser la question du rôle que les associations villageoises de migrants doivent désormais jouer. Ce rôle doit rester fort car la migration est encore au centre des économies domestiques et communautaires. Il doit cependant être en adéquation avec les attentes réelles des concitoyens et des partenaires du Sud. Or ces attentes ont évolué : ce n'est plus en tant qu' « initiateur » d'actions de développement que les associations villageoises de migrants doivent agir ; elles doivent s'inscrire dans une perspective de concertation et d'échange avec les communautés d'origine.

Cela ne veut pas dire pour autant que l'action des migrants sera réduite à une fonction « d'ambassadeur » et de promoteur des échanges citoyens entre deux sociétés distinctes. En fait, ce travail de concertation trouve sa justification aussi et surtout dans le fait que les acteurs locaux, et notamment les collectivités locales,

¹ Même si des similitudes sont constatées concernant l'implication des migrants dans le développement des trois pays limitrophes au Bassin du fleuve Sénégal (Mali, Mauritanie, Sénégal), ce texte est spécifiquement consacré à la région de Kayes au Mali. La raison est que le processus de démocratisation et la politique de décentralisation sont dans ce pays plus récents ; les répercussions sur le mode d'organisation des migrants en France y sont plus perceptibles et analysables.

entendent désormais gérer elles-mêmes la relation qui lie les populations locales à leurs ressortissants. Dans ce contexte, la question du rapport des migrants aux « pouvoirs » se pose ; et celle-ci constitue un véritable sujet de débat...

Par son histoire et son action, le GRDR participe à ce débat de fonds :

- depuis plus de 10 ans, il travaille non seulement avec les migrants en France, mais également avec les acteurs locaux en Afrique pour un développement local. Un travail de capitalisation et d'évaluation a été fait depuis deux ans (à la faveur notamment de son trentième anniversaire en 1999) ;
- les méthodes d'accompagnement sur le « double espace » expérimentées par le GRDR sur certaines communes du Bassin du fleuve Sénégal permettent aujourd'hui d'apporter des éléments de réponse intéressants sur le positionnement des différents acteurs, au Nord comme au Sud, dans le champ du développement local.

De nouvelles formes de communication et de collaboration sont à faire émerger entre associations villageoises de migrants d'une part, et acteurs locaux, dont notamment les communes, d'autre part. Il revient à des organismes familiers des deux pôles géographiques, comme le GRDR, d'aider à leur formulation et à leur mise en œuvre.

L'ELAN ASSOCIATIF IMMIGRE, ENTRE « EPUISEMENT » ET « RENOUVELLEMENT »

Le mouvement fédératif au sein des communautés immigrées : un acquis organisationnel, mais une nécessité d'évolution

Les ressortissants maliens résidant en France se sont organisés et regroupés dans les années 1970 et 1980 principalement sur une base identitaire : famille, village, zone historique... A l'origine, le regroupement des migrants se justifiait essentiellement pour reproduire une organisation sociale et respecter une forme de solidarité héritée de la communauté d'origine (voir encadré de la page suivante). Ceci explique pourquoi les premières actions collectives en faveur du développement des régions d'origine se sont faites d'abord au bénéfice des familles, puis des communautés villageoises respectives.

Historique de l'implication des migrants dans le développement²

Contrairement à ce que l'on pourrait penser, la migration du Bassin du fleuve Sénégal en direction de la France n'a pas cessé, même après la mise en œuvre des politiques de contingentement des flux migratoires. Différentes causes expliquent le maintien de ces flux ; elles permettent d'identifier plusieurs périodes, avec différents modes d'implication des migrants dans le développement de leurs régions d'origine :

➤ **Période 1 : « migrer pour être socialement reconnu » (jusqu'au début des années 1970)**

A cette époque, l'émigration est perçue comme la voie utile (notamment par les Soninkés) pour acquérir les bases d'une vie sociale reconnue et se marier. Elle se justifie plus par les traditions que par la reproduction du revenu familial. La destination d'émigration importe peu ; les grandes villes africaines comptent parmi les principaux lieux d'installation des migrants. La France ne devient une destination importante qu'à partir des années 1960 : elle connaît alors un fort besoin en main d'œuvre non qualifiée.

A cette époque, la migration est tournante ; il n'y a pas de contrainte majeure au départ, sauf l'âge. Les levées d'épargne collective ne servent pas à la communauté d'origine, mais plutôt pour alimenter les caisses de solidarité, gérées par les hiérarchies traditionnelles (obsèques, financement des relèves, etc.). Les investissements sont essentiellement individuels ou familiaux, c'est-à-dire directement liés aux projets de vie du migrant lui-même : habitat, périmètre maraîcher, etc.

➤ **Période 2 : « migrer pour pallier les effets de la sécheresse » (années 1970 et 1980)**

Avec les années de sécheresse (fin des années 1970 et début des années 1980), la migration va progressivement devenir indispensable pour reproduire le revenu des familles et assurer leur survie. Les jeunes hommes sont alors appelés à émigrer en grand nombre. La destination privilégiée reste la France, mais les politiques de contingentement qui sont mises en œuvre à ce moment là vont pousser la migration à devenir définitive. Progressivement de nombreux migrants opteront alors pour le regroupement familial.

Fortement sollicités pour des transferts financiers, les migrants commencent à soutenir des investissements « lourds » en faveur de la communauté tout entière et tenter ainsi de promouvoir son développement. La possibilité pour eux de se constituer dès 1981 en association Loi 1901 va promouvoir cette solidarité communautaire déjà bien lancée. L'augmentation continue du nombre des ressortissants en France entretiendra la capacité d'investissement de leurs associations.

Avec cette deuxième vague de migration, deux générations se côtoient. Avec leur poids financier, les associations villageoises vont renforcer leur légitimité au détriment des groupes d'influence et des caisses de solidarité contrôlés par les hiérarchies traditionnelles. Au sein de l'élite sociale soninké, un transfert de pouvoir va ainsi s'opérer des notables plus âgés vers les migrants plus jeunes, davantage alphabétisés.

➤ **Période 3 : « migrer pour se construire un avenir nouveau » (années 1990)**

Malgré le chômage qui sévit en France pendant les années 1980 et 1990, les jeunes maliens continuent de penser à l'émigration. Leurs objectifs ont changé : beaucoup d'entre eux ne projettent pas d'avenir dans leurs zones natales. S'ils parviennent à passer les frontières, ils s'efforcent alors d'échapper au transfert de l'argent en le réduisant au strict minimum, c'est-à-dire à leur fa-

² Parmi les nombreux travaux sur ce sujet, cf. Quiminial, 1991 ; Lavigne Delville, 1994, 2000 ; Daum, 1995.

mille. Ces jeunes arrivés en France dans les années 1990 ne comptent pas retourner au pays, mais au contraire s'installer définitivement.

Cette troisième génération d'immigrés, qui a aujourd'hui entre 25 et 35 ans n'aura pas à coup sûr la même propension à épargner pour des investissements collectifs que ses aînés. Beaucoup d'entre eux sont chômeurs ou travaillent au noir ; leur niveau de vie est plus bas que celui des générations précédentes.

Entre les années 1980 et le début des années 1990, les associations de développement et les groupements locaux en Afrique avaient un réel répondant au niveau des migrants, lesquels s'engageaient, en retour, à les soutenir, y compris financièrement, dans la mise en œuvre de projets de développement intervillageois. Dans les cas où les actions de développement dépassaient l'échelle villageoise, les migrants s'organisaient sur une base intervillageoise ; la collaboration était alors renforcée par le retour définitif de migrants qui devaient s'impliquer au sein des associations de terrain.

Cette dynamique associative « de base » des migrants est l'un des phénomènes socio-organisationnels les plus significatifs des années 1980 et du début des années 1990. Quelques points de bilan permettent de caractériser cette période :

- compte tenu de leur poids financier, les associations villageoises de migrants sont devenues progressivement les principaux « investisseurs » dans les villages ;
- leurs investissements étaient pour la plupart à visée ostentatoire³ ; ils ne privilégiaient pas le développement institutionnel au Sud (par des actions telles que formation, promotion d'activités féminines, construction de caisses d'épargne et de crédit, etc.). Les investissements collectifs des migrants étaient plus l'expression d'une solidarité interfamiliale et donc « affective », que le fait d'une réelle coopération ;
- l'action des migrants a eu néanmoins une influence indirecte positive sur l'organisation des acteurs locaux ; elle leur a donné les moyens et l'assise politique pour construire leur légitimité. Cela a fait de la région de Kayes, en comparaison avec d'autres régions du Mali, une zone à forte dynamique associative.

Malheureusement, au terme de cette période, des difficultés de collaboration n'ont pas manqué de surgir dans le cadre de ces relations sur un « double espace ». Elles avaient pour fondement les trois principales raisons suivantes :

- *le maintien ou l'apparition plus récente de fédérations intervillageoises de migrants n'a pas modifié les relations privilégiées que les associations villageoises*

³ Voir entre autres l' « Étude sur l'implication des migrants de la région de Kayes (Mali) dans l'approvisionnement en eau potable de leurs villages d'origine », pS-Eau et GRDR, 40 p., janvier 1999.

de migrants entretenaient avec leurs villages d'origine. Les migrants peinaient à donner au niveau fédératif le dynamisme nécessaire pour travailler à parité avec les associations intervillageoises du Sud. S'ils reconnaissaient l'intérêt de l'échelon territorial pour débattre de programmes d'action, les migrants continuaient d'affecter leurs financements aux actions qui concernaient spécifiquement leurs villages d'origine. Ils n'attribuaient pas ou peu, à ces fédérations, de fonction par rapport à la répartition et la gestion des fonds au niveau intervillageois ;

- *l'existence d'une association locale disposant de tout ou partie des attributs des associations de migrants, entraînait de facto le transfert du pouvoir de décision au profit des acteurs locaux.* Les organisations rurales sont devenues ainsi progressivement les interlocuteurs privilégiés des administrations locales et nationales et des acteurs de la coopération. Elles constituent aujourd'hui le maillage d'un réseau d'acteurs locaux dense et relativement autonome par rapport à la migration ;
- *la communication entre les deux espaces n'était pas organisée et se faisait en fonction des circonstances.* Si les modalités de communication n'étaient pas définies précisément, aucun mécanisme d'implication des migrants ne pouvait, *a fortiori*, être formalisé. A terme, cela a été démobilisateur par rapport aux migrants membres « non actifs » qui cotisaient au bénéfice de projets dont ils ne connaissaient pas forcément le contenu en détail, et sur les orientations desquels ils n'avaient que peu de prise.

On comprend dès lors pourquoi certaines associations intervillageoises de migrants connaissent aujourd'hui des problèmes d'identité et de définition de projets communs. En raison de l'évolution du contexte social et politique local, ces associations n'ont plus forcément la même « vision politique » concernant le développement des villages d'origine que leurs homologues sur le terrain. Cela génère des désaccords de fonds et parfois même un certain immobilisme parmi les ressortissants. Des crises relationnelles apparaissent, faisant naître un désir d'autonomie de la part des acteurs de terrain, qui vont parfois jusqu'à renoncer ouvertement aux financements des migrants.

Ce problème d'identité s'explique aussi par les difficultés qu'ont les fédérations de migrants à organiser et partager la réflexion lorsque les projets s'avèrent complexes, et pas forcément porteurs des mêmes enjeux et intérêts selon les associations membres. Si la structuration d'un groupe ou d'une association en Afrique se justifie par la réalisation d'actions concrètes et « visibles », celle de fédérations de migrants en France se construit autour de l'idée de soutenir non pas leurs propres actions, mais celles de partenaires au Sud. Ceci a souvent limité l'appropriation des initiatives de développement aux seuls responsables associatifs, les adhérents « non actifs » des associations ne se sentant en fait guère concernés. Cela est, semble-t-il, une autre raison qui a contribué à l'affaiblissement politique et dynamique des associations intervillageoises de migrants au milieu et à la fin des années 1990.

Malgré les difficultés qu'elles rencontrent aujourd'hui, les dynamiques intervillageoises de migrants ne sont pas à considérer comme des « reliques sociales » d'une période historique passée. Pour qu'elles retrouvent un dynamisme, il faut imaginer de nouvelles formes de représentation pour les migrants dans les instances locales (cadre de concertation) et définir de nouveaux mécanismes de consultation à distance pour les principales prises de décision, la planification des actions de développement, leur suivi, etc. Par exemple, une recomposition des dynamiques fédératives intervillageoises de migrants pourrait prendre corps autour des découpages communaux... Nous y reviendrons.

Les priorités en matière de solidarité évoluent au gré des renouvellements générationnels

L'essoufflement que connaissent les dynamiques fédératives de migrants n'est pas seulement lié à des problèmes de collaboration avec les acteurs du Sud, ou bien encore à des problèmes d'animation des associations membres. Il est aussi le fruit d'autres évolutions sociales, celles-ci plus profondes, que connaît la migration aujourd'hui. Si pendant des années, les migrants ont consenti des efforts importants et ont contribué fortement à l'amélioration des conditions de vie de leurs familles restées au pays, des changements sérieux dans leur situation en France remettent désormais en question leur élan solidaire⁴ :

- *le vieillissement tendanciel de la migration* : retraités et préretraités n'ont sans doute plus les moyens et la motivation initiale pour participer activement, comme auparavant, aux efforts de développement de leurs localités d'origine. S'ils n'ont pas abandonné cette perspective, ils n'en sont plus certainement à la phase dynamique qui les caractérisait dans les années 1980 et le début des années 1990, d'autant que les stratégies de regroupement familial amoindrissent forcément les contributions financières qu'ils sont prêts à concéder pour les communautés d'origine ;
- *le renouvellement des générations en France* : la « deuxième génération », constituée des enfants de ces « anciens migrants », vit, quant à elle, une situation critique en termes d'identité. Ni totalement française, ni franchement « étrangère⁵ », cette génération doit aussi faire face à de difficiles conditions de vie (bas niveau de revenu familial, difficultés dans l'éducation et la formation, problème de racisme, etc.). Elle subit une sorte de fracture, à la fois géographique et affective qui la prédispose peu à prendre la relève en termes d'engagement solidaire pour les zones d'origine des parents. Certes, ces jeunes peuvent quand même s'impliquer dans des associations, mais leurs actions en lien avec les communautés africai-

⁴ D'après les actes du séminaire du 30^e anniversaire du GRDR portant sur le thème « Migration et développement local », Dakar, le 14 janvier 2000.

⁵ Terme à prendre sous l'angle de l'origine culturelle, pas sous celui de la nationalité.

nes se résument souvent à des échanges (« chantiers de jeunes »), dont l'objectif réel vise davantage une meilleure gestion par ces jeunes de leur double appartenance culturelle, que la conduite d'actions de solidarité à proprement parler ;

- *la précarité des jeunes migrants résidant en France* : les dernières vagues de migration (années 1980 et 1990) ont trouvé en France un contexte moins favorable que celui des « anciens migrants ». Le chômage frappe proportionnellement davantage les jeunes immigrés que la moyenne de la population active à l'échelle nationale ; le marché de l'emploi est plus difficile d'accès à la main d'œuvre non qualifiée. Les objectifs de ces nouveaux migrants semblent fortement évoluer : même avec les difficultés de vie qu'ils rencontrent, ils cherchent à s'installer définitivement à l'étranger, sans volonté de retour. Certains s'efforcent d'échapper à l'obligation de transférer de l'argent par le biais des associations villageoises ou des caisses de solidarité ; ils tentent pour beaucoup de limiter ces transferts au bénéfice restreint de leurs familles proches restées au village. Il est vrai néanmoins que ces jeunes migrants manifestent parfois le désir de créer leur propre association, indépendamment de leurs aînés. Leurs initiatives se portent alors sur des activités sportives ou culturelles, des échanges ou des projets de solidarité. Ils se sentent à ce titre plus proches des deuxièmes générations citées ci-dessus que de leurs aînés ;
- *des dynamiques solidaires à l'initiative exclusive des femmes* : on dénombre aujourd'hui de plus en plus d'associations de solidarité constituées exclusivement de femmes immigrées ayant rejoint leurs maris en France. Ces associations apportent un appui aux groupements féminins en Afrique. Leurs domaines d'intervention, bien que variés, sont d'abord le maraîchage et la santé. Mais nombreuses sont les associations de femmes qui ont un double objectif d'appui au développement « là-bas » et d'amélioration des conditions de vie « ici » (logement, éducation des enfants, etc.). La grande majorité d'entre elles, en raison de leur isolement par rapport aux associations villageoises de migrants et du fait qu'elles soient peu connues des acteurs sociaux en France, rencontrent des difficultés dans leur fonctionnement (clarification des ambitions associatives, élaboration de projets, etc.).

En conclusion, on peut dire que si le « développement là-bas » était incontestablement une de leurs priorités dans les trois dernières décennies, les communautés immigrées ou issues de l'immigration s'impliquent aujourd'hui dans des problématiques plus diverses incluant aussi les problèmes d'insertion « ici ».

COMMUNES MALIENNES ET RESSORTISSANTS EN FRANCE : UNE MECONNAISSANCE RECIPROQUE ?

La décentralisation au Mali : quelques rappels historiques et contextuels

Le type de « décentralisation » que connaît actuellement le Mali a débuté officiellement en 1992, au moment de l'entrée en vigueur de la Troisième République dont la Constitution prévoyait déjà la mise en place de nouvelles communes sur l'ensemble du territoire. L'enjeu était alors de redonner aux populations la possibilité et la légitimité pour agir par elles-mêmes et prendre en main le développement de leurs propres communautés et territoires. Cela était doublé par un recentrage du travail de l'État sur des fonctions garantissant l'équité et l'intérêt général.

Le découpage communal a été effectif en 1997. Celui-ci procédait du regroupement de plusieurs villages par commune, selon des critères de viabilité économique, d'entente sociale et de démographie proposés par l'État. Les premières élections municipales ont eu lieu en 1999.

Plusieurs textes de Loi définissent les responsabilités et fonctions des communes aujourd'hui en activité. On peut citer notamment :

- la loi n°93-008 qui détermine « Les conditions de la libre administration des collectivités territoriales en République du Mali » ;
- la loi n°95-034 qui définit un « Code pour les collectivités territoriales en République du Mali ».

Les communes se retrouvent aujourd'hui responsables du développement de leurs territoires. Dans l'esprit de la loi, la décentralisation doit permettre aux collectivités locales de s'impliquer pleinement dans les secteurs qui concernent directement les populations locales, à savoir l'éducation, l'alphabétisation, la santé, la gestion des infrastructures d'intérêt local (dont les adductions d'eau), l'environnement.

Étant tantôt initiateurs, tantôt décisionnaires, les communes se retrouvent au cœur des rapports entre les acteurs qui œuvrent pour le développement. Mais les collectivités locales restent encore relativement démunies de moyens humains, matériels et financiers. Elles ne peuvent pas honorer leurs responsabilités sans associer pleinement les partenaires qui œuvrent sur leurs propres territoires. Tous les acteurs, y compris les associations de migrants, doivent, si possible, travailler ensemble et dans un même objectif, afin d'économiser les ressources disponibles et créer des synergies. Des méthodes de planification participative du développement sont indispensables pour cela et les communes doivent les maîtriser.

Des dynamiques de développement parallèles, signes d'une certaine méconnaissance réciproque

Avec la décentralisation, les collectivités locales maliennes deviennent logiquement les premiers interlocuteurs des associations de migrants sur le terrain. *A priori*, ces nouveaux partenaires conviendront aux migrants dans la mesure où ce sont leurs pairs qui président désormais aux destinées de leur territoire, et non plus les administrations, qui ont souvent fait l'objet de reproches dans le passé de la part des migrants pour avoir en partie « délaissé » leurs zones d'origine...

Mais cette inversion des responsabilités au profit des collectivités locales pose quand même des problèmes par rapport à l'implication des migrants dans le développement de leurs localités d'origine. Les relations entre les municipalités et leurs ressortissants sont certainement plus formelles et « tranchées » que celles que les associations de migrants entretenaient dans le passé avec les anciens représentants de l'administration : le village n'est plus vraiment une entité indépendante ; il fait partie d'un territoire, la commune, au même titre (ou presque) qu'un quartier d'une ville. Les investissements villageois relèvent de la responsabilité (au moins partagée) de la collectivité locale et il n'est plus possible de se lancer dans la construction d'une infrastructure, sans l'accord ni l'implication préalable du conseil municipal.

D'un autre côté, la question de l'articulation des investissements des migrants avec les priorités de la commune est souvent posée avec acuité par les maires. Les élus locaux souhaiteraient le respect de procédures. Trois constats justifient ces préoccupations⁶ :

- les apports financiers des migrants concourent de façon précieuse à un meilleur équipement des villages, mais les investissements sont souvent faits village par village, ce qui peut avoir pour conséquence une absence d'information de la commune sur les équipements envisagés ;
- les priorités définies dans les plans de développement que les communes élaborent, après débat au niveau des villages et consultation des associations et chefferies locales, ne sont pas toujours prises en compte par les migrants. Les investissements qu'ils financent peuvent ne pas être des priorités pour les communes, ce qui décrédibilise alors les démarches collectives qu'elles entreprennent ;
- malgré les volumes financiers que représentent les investissements des migrants, leur réalisation ne relève pas toujours d'une procédure de mise en œuvre méthodique. Il n'y a pas forcément de consultation organisée d'entrepreneurs locaux et les effets sur l'économie locale sont, à ce moment là, assez faibles⁷.

⁶ D'après le rapport de « l'évaluation de la stratégie du GRDR en lien avec les questions de migration et développement », version provisoire, Bernard Husson, Babacar Sall, novembre 2000.

⁷ Interviews de maires et présidents de conseils ruraux réalisées dans le cadre de « l'évaluation de la stratégie du GRDR en lien avec les questions de migration et développement ».

Ces préoccupations confirment, d'une manière générale, que les migrants sont encore peu nombreux à avoir intégré l'échelon communal dans leurs démarches de solidarité. Ils interviennent de façon privilégiée au niveau de leur propre village ou à un niveau intervillageois, qui ne correspond pas nécessairement aux limites communales. Le risque est donc réel de voir se juxtaposer deux démarches de planification et d'investissement, à partir de deux systèmes de priorité définis séparément.

Ne pas prendre en compte le décalage qui existe entre le processus de développement communal et/ou local, et l'échelle d'implication des migrants dans le développement de leurs communautés d'origine risquerait d'amener certains acteurs, notamment les élus, à ne pas considérer suffisamment les efforts des migrants et d'être alors à l'origine de mécontentements, voire de conflits, notamment dans le partage de la maîtrise d'ouvrage des investissements soutenus par ces mêmes migrants.

Ces tensions entre villageois et migrants resurgissent avec vivacité lorsqu'il s'agit de traiter des questions liées spécifiquement aux services collectifs, pour lesquels les migrants ne considèrent pas toujours comme « acquis de fait » la rétrocession de leurs investissements au profit des communes. Ils avancent que les ouvrages qu'ils ont financés jadis n'ont pas toujours été bien gérés, révélant parfois même une certaine passivité des comités de gestion ; ils accusent les villageois, souvent à raison, de faire porter perpétuellement la responsabilité du renouvellement des immobilisations sur les transferts financiers provenant de la France.

Le développement institutionnel et l'appui aux communes : un sujet de débat au sein de la migration ?

Le dynamisme associatif local est né d'une forte volonté des migrants dans les années 1980 : en effet c'est de leur vision politique que sont apparues les premières associations de développement.

Les collectivités territoriales sont elles aussi représentatives des populations, via les élections, mais ont une origine institutionnelle et une fonction toute autre. Pour autant, elles reprennent à leur compte un certain nombre de fonctions qu'avaient assurées les associations de développement et les associations de migrants : la mise en œuvre et la gestion d'infrastructures de développement local. Il existe donc un risque de « chevauchement » entre les démarches de ces différents acteurs.

Doit-on craindre pour autant une concurrence institutionnelle entre élus et migrants ? Voici deux éléments de réponse à cette question :

- en fait, la décentralisation était revendiquée depuis plusieurs années par les ressortissants et la voir à l'œuvre aujourd'hui est, pour eux, la preuve que les États ne peuvent pas planifier et conduire le développement ! Les migrants ne chercheront donc pas à se positionner ouvertement comme « concurrents » aux collectivités locales ;

- c'est plutôt un « décrochage » de la part des migrants par rapport aux enjeux de développement qui est à craindre, semble-t-il : la mise en place des collectivités locales n'ayant pas été au cœur de leur « vision politique », les associations de migrants pourraient ressentir des difficultés à redéfinir leurs rôles en matière de solidarité et donc à se repositionner dans le nouveau système des acteurs au plan local.

De plus, l'État malien a manifestement exprimé sa volonté d'associer les migrants au processus de décentralisation :

- les dynamiques associatives intervillageoises de migrants, dès lors qu'elles entretenaient des réseaux sociaux et des représentations locales, ont été *de facto* prises en compte dans le découpage communal⁸ ;
- des mesures régulières d'information ont été menées en France auprès des ressortissants pour faire connaître les fondements de la politique de décentralisation et la stratégie suivie par l'Etat (voir encadré ci-après) ;
- enfin, l'élaboration concertée de politiques sectorielles, dont les initiatives des migrants devaient jadis pallier l'absence (santé, éducation, approvisionnement en eau potable, etc.) fait clairement ressortir une volonté des autorités maliennes d'impliquer les migrants. Ces politiques définissent les rôles de chaque acteur ; elles ont le mérite de donner un cadre d'intervention précis, qui aide désormais les migrants, moyennant information et formation, à se positionner dans un paysage institutionnel local et national toujours plus complexe.

Parce que la montée en puissance des communes favorise l'implication des migrants, nous ne dirons pas que ces derniers les ignorent. Les mesures d'information rapportées dans l'encadré ci-après le prouvent : avec de nombreuses actions d'information et de sensibilisation, la perception que se font les migrants des rôles des instances locales évolue.

De plus, les associations de migrants font d'elles-mêmes le constat de leurs faiblesses organisationnelles aujourd'hui. Les considérer comme des acteurs potentiellement concurrentiels par rapport aux nouvelles collectivités locales seraient sous-estimer abusivement leur capacité de dialogue et de débat en l'interne. L'enjeu semble plutôt être autour du besoin de rénover le contenu et les canaux de l'information entre migrants et villageois.

⁸ D'après « Mobilité, recomposition territoriale et décentralisation au Mali : le cas de la région de Kayes », Stéphanie Lima, mémoire de DEA de géographie, université Paul Valéry, 1998.

D'importantes mesures d'information conduites sous l'initiative de l'État malien

La mise en place des communes au Mali est plus récente qu'au Sénégal ou en Mauritanie. La décentralisation n'a que quelques années d'existence. Elle s'est accompagnée d'un transfert de compétences au niveau des collectivités locales plus important que dans le cas des deux autres pays. Ainsi, les communes sont officiellement responsabilisées dans l'ensemble des secteurs d'investissement ayant un lien avec le développement de leur territoire.

Cette redistribution des compétences a été accompagnée par des mesures d'information en direction de l'ensemble de la communauté immigrée, moyennant le cas échéant l'organisation de multiples plénières dans les foyers d'immigrés en Ile de France. Ces mesures ont été mises en œuvre par la MDRI (Mission de décentralisation et des réformes institutionnelles), la section française du HCME (Haut conseil des Maliens de l'extérieur) et le GRDR, en lien avec des collectivités locales françaises. Informés en détail des répercussions des réformes en cours au Mali, les migrants se sont avérés intéressés. Une certaine émulation au sein de la communauté immigrée a été suscitée ; son corollaire a été de favoriser par la suite des échanges d'expériences et de points de vue entre ressortissants de différentes communes.

FAIRE EN SORTE QUE LA RELATION ENTRE MIGRANTS ET VILLAGEOIS SOIT GEREE PAR LES ACTEURS LOCAUX EUX-MEMES

La qualité des relations entre acteurs locaux et migrants dépend désormais de la volonté des collectivités locales

« Coincés » entre de pressants besoins de financement et la volonté de faire des communes des espaces publics reconnus, les marges de manœuvre des maires par rapport à leurs ressortissants sont étroites : il leur est nécessaire de favoriser leur implication dans le champ du développement communal. Pour y parvenir, les communes appuyées par le GRDR privilégient une méthode en deux phases : elles cherchent d'abord à construire au niveau local des espaces de débat et de prise de décision reconnus par les villageois pour pouvoir ensuite, dans un deuxième temps, solliciter les migrants.

« La commune, qui ne bénéficie pour le moment que d'une fragile crédibilité auprès des citoyens, doit avant tout être perçue comme un espace de cohésion entre les différentes communautés qui la composent. Si une commune mobilise les villages de son territoire, il lui sera possible ensuite de demander aux migrants d'apporter leur soutien ou leurs financements aux actions qu'elle propose, sous réserve que cela se fasse village par village⁹ ».

Les élus et leaders associatifs locaux qui sont accompagnés par le GRDR organisent des missions en France, afin de prendre directement contact avec leurs ressor-

⁹ Interview de Moussa Cissé, maire de Maréna Djombuxu, In *Évaluation de la stratégie du GRDR en lien avec les questions de migration et développement*.

tissants et de leur présenter comment le processus de développement local est réfléchi et balisé sur le terrain ; ils évoquent avec eux les modalités de collaboration permettant d'intégrer les associations de migrants dans les dynamiques locales.

A priori, cette option « méthodologique », où la gestion des relations « migrants-villageois » est de la responsabilité des acteurs locaux, semble raisonnable et pertinente. En effet, l'évolution de l'implication des migrants dans le développement des territoires d'origine ne dépendra pas seulement de la façon dont ils perçoivent les rôles des collectivités locales. Cette implication dépendra aussi de la perception que les acteurs locaux ont de l'action réelle et potentielle de leurs ressortissants dans le champ du développement... donc, forcément, de la place qu'ils sont prêts à leur reconnaître et des efforts qu'ils sont enclins à fournir pour cela.

Les acteurs du Sud passent ainsi en première file sur les questions de « migration et développement ». C'est à eux que reviennent les décisions à prendre pour favoriser l'implication des migrants dans le développement local et des moyens à rechercher pour atteindre ces objectifs.

Certes, on est conscient que tout ce qui se décide ou se fait au Sud n'est pas forcément positif ni démuné d'enjeux de pouvoir ou de reproduction de sphères d'influence (on peut constater dans certains cas une marginalisation des associations villageoises de migrants par rapport aux mécanismes locaux de concertation), mais le fait que les acteurs locaux soient responsabilisés par rapport aux relations à développer ou maintenir avec leurs ressortissants les « oblige » en quelque sorte à réfléchir sur :

- *des méthodes de collaboration avec les ressortissants qui assurent une certaine stabilité dans les collaborations.* Beaucoup de migrants, adhèrent au principe de développement local proposé par les acteurs locaux et demandent à ce titre de ne pas être marginalisés et d'avoir une place reconnue dans « l'arène des acteurs ». Souvent cette préoccupation se traduit par une implication des associations de migrants dans les cadres de concertation locaux. Même s'ils ne peuvent pas matériellement être présents à toutes les réunions, ils apprécient d'être informés et consultés à distance ;
- *les efforts qu'il faut consentir pour honorer les engagements pris auprès des migrants en contrepartie de leur soutien technique et financier.* Sans aboutir à une contractualisation (ce que les migrants considèreraient par trop « officiel » de toute façon), beaucoup de responsables associatifs migrants revendiquent une régularité et une transparence dans les échanges avec les élus locaux. Une formalisation dans les procédures de communication sur le double espace (envoi régulier de comptes rendus de réunions, échanges de cassettes audio et vidéo, etc.) et dans la prise en compte de leurs doléances (par des échanges de courriers notamment) peut être nécessaire dans certains cas ;
- *la construction d'une « nouvelle coopération » entre deux sociétés où les ressortissants joueraient un rôle de relais.* Cette coopération serait l'expression d'une

solidarité équilibrée et bénéfique, tant en matière de développement pour le Sud, que d'épanouissement culturel et social pour le Nord. Cette coopération valoriserait la présence de migrants au Nord comme des citoyens proches de ceux du Sud. Elle inclurait aussi les autres acteurs non migrants en France (coopérations décentralisées, associations de solidarité, ONG, établissements scolaires, etc.), ainsi que les femmes et les jeunes qui sont encore peu impliqués dans les instances décisionnelles des associations villageoises de migrants.

Un contexte de multipartenariat dont il incombe à la commune malienne de gérer la cohérence d'ensemble

Le contexte de la solidarité internationale fait naître aujourd'hui des opportunités nouvelles de coopération. Celles-ci se caractérisent par la mobilisation toujours croissante d'acteurs de la solidarité dont l'action reste souvent localisée et limitée sur le plan géographique :

- ***Les municipalités françaises et européennes***

Avant la mise en œuvre de la politique sur la décentralisation, la coopération décentralisée au Mali se construisait majoritairement autour d'un ou plusieurs villages. Aujourd'hui, on assiste à un changement d'orientation : la coopération décentralisée se fait de plus en plus avec des collectivités locales. Les municipalités du Nord deviennent ainsi des partenaires au développement privilégiés pour celles du Sud.

Mais les communes du Sud attendent encore plus de la coopération décentralisée : à la différence des autres acteurs de la solidarité, les municipalités du Nord constituent pour elles un instrument idoine pour acquérir une légitimité auprès de leurs administrés et en même temps les moyens techniques et financiers nécessaires à l'exercice de leurs propres responsabilités¹⁰ (on est là dans le champ du « développement institutionnel »).

- ***Les divers types d'associations de solidarité internationale***

Beaucoup de collectivités locales au Sud élargissent leurs partenariats à des acteurs de la coopération que sont notamment les associations de solidarité, les ONG, les établissements scolaires.

L'expérience de Koussané est illustrative. Le maire de Koussané (cercle de Kayes) est venu en mission en France en novembre et décembre 2000 afin de promouvoir les relations de la commune avec les acteurs de la coopération au Nord, migrants et non migrants. Si au départ, les multiples prises de contacts avec les partenaires potentiels paraissaient désordonnées, elles se sont avérées par la suite porteuses. Elles ont permis en effet d'aboutir à un certain nombre d'engagements qui

¹⁰ D'après « La coopération décentralisée, légitimer un espace public local au Sud », Bernard Husson, Traverses n°7, Éditions du Groupe Initiatives/Ciedel, juillet 2000.

sont autant d'assurances pour le maire que les axes prioritaires de développement, définis en concertation avec les acteurs locaux, trouveront les moyens nécessaires pour leur mise en œuvre effective.

• **Les migrants parmi les acteurs de la coopération au Nord...**

Depuis plusieurs années, les migrants ne constituent plus un « passage obligé » pour les acteurs du Sud pour construire des collaborations sur le double espace. L'expérience montre même que les coopérations décentralisées qui existent et fonctionnent aujourd'hui ne sont pas toujours construites sous l'impulsion première des migrants (exemples : comités de jumelage fédérés dans Essonne-Sahel) ; ils ne sont à vrai dire que « associés ».

La multiplicité des acteurs en France rend parfois difficiles les démarches de partenariat initiées par les acteurs du Sud. Des synergies sont nécessaires pour coordonner les actions de solidarité. C'est par rapport à cela que les acteurs locaux entendent désormais valoriser la présence de leurs ressortissants en France. Les migrants ont à leurs yeux « un rôle d'information, de sensibilisation des partenaires¹¹ ». Leur fonction est de jouer un rôle de relais d'information (voire, dans certains cas, de mobilisation politique) entre les deux espaces géographiques et les deux familles d'acteurs, sans que pour autant ils aient une part prépondérante dans les prises de décisions.

Perspective pour les acteurs au Nord : mettre en place un mécanisme de concertation spécifiquement pour eux...

L'ensemble des partenaires au Nord qui sont sollicités par les collectivités et associations locales ont des ambitions et des postures institutionnelles variées. Ils ne chercheront pas forcément à satisfaire les mêmes objectifs. Une synergie ou un rapprochement entre eux est à promouvoir car :

- ils ne s'impliquent pas toujours dans les mêmes secteurs d'activités, leurs centres d'intérêts ou les domaines de compétences qu'ils veulent mettre à profit pour leurs partenaires du Sud n'étant pas les mêmes ;
- parfois, ils ne privilégient pas les mêmes axes de développement que ceux pourtant identifiés comme prioritaires par les acteurs locaux (à travers les plans de développement locaux). Certains secteurs sont choisis par les partenaires au Nord en fonction de leur caractère « démonstratif », surtout lorsque ces acteurs se doivent de rendre compte, auprès d'un public spécifique, des démarches de coopération qu'ils ont entreprises (c'est le cas des élus français par rapport à leurs « administrés », pour ce qui est de la coopération décentralisée) ;

¹¹ D'après une interview de Lamine Bâ, directeur du CEFP, in « Évaluation de la stratégie du GRDR en lien avec les questions de migration et développement ».

- ils ont souvent une perception différente (et pas toujours exacte) du processus de développement local. Celui-ci suppose que les acteurs du Nord acceptent de financer des « fonds de développement locaux », dont le principe est justement de ne pas savoir à quels projets leurs contributions financières seront affectées (ce principe n'est pas toujours accepté).

Ces divergences d'intérêts expliquent en partie pourquoi les collaborations entre associations de migrants et collectivités locales en France sont loin d'être systématiques. Ces collaborations seraient pourtant porteuses et aideraient certainement les associations villageoises de migrants à trouver une raison supplémentaire pour s'impliquer dans le champ du développement communal.

Le PDL, un outil pour la promotion de la concertation « double espace » ?

Le « Plan de développement local » (PDL) est un outil pour planifier et programmer les investissements sociaux et économiques à l'échelle communale (ou intercommunale). Il constitue un moyen pour fédérer les initiatives et dynamiques locales et présente un intérêt évident par rapport à la concertation : il part des informations, des connaissances et des compétences des populations en les considérant comme le point de départ de toute action. Il recherche une mise en œuvre pertinente des actions de développement par la combinaison des compétences et potentialités des différents acteurs présents sur le territoire communal, que ceux-ci soient des groupements locaux, des ONG, des acteurs régionaux ou les États. Il intègre et valorise les migrants au même titre que les autres acteurs de la société civile.

Le PDL confirme l'intérêt de promouvoir un développement où les demandes et préoccupations de plusieurs acteurs sont prises en compte ou satisfaites simultanément dans un objectif d'économie des ressources (financières notamment). Les secteurs qui préoccupent le plus les migrants (santé, approvisionnement en eau potable, éducation, enclavement...) sont ainsi pris en charge par plusieurs acteurs ou associations locaux. Cela peut motiver des relations nouvelles de coopération entre ces mêmes acteurs et les associations villageoises de migrants qui souhaitent s'impliquer sur les même thématiques.

Ainsi l'outil « PDL » ne devrait pas induire une diminution de l'action des migrants, mais plutôt une modification de sa nature. Il devrait déboucher sur des pratiques de concertation et de contractualisation (au moins informelle), respectant pleinement les autorités locales dans leurs fonctions de maîtres d'ouvrage des actions de développement.

L'alternative prometteuse pour créer une collaboration pérenne et transparente sur le double espace incluant migrants et non migrants est d'associer les partenaires au Nord aux processus de concertation qui sont déjà enclenchés au Sud (voir encadré ci-dessus). Toutefois, il n'est pas utile d'intégrer les partenaires au Nord dans ces processus au même niveau que les acteurs locaux (les inviter à toutes les réunions mobiliserait trop de ressources). Il convient plutôt de tableer sur une implication fondée sur des missions croisées de migrants et de « non migrants » et sur des échanges de courriers.

COMMUNICATION ET CONCERTATION SUR LE DOUBLE ESPACE : QUELQUES RESULTATS DE L'ACCOMPAGNEMENT DU GRDR

On voit bien que les associations de migrants portent autant d'importance à la maîtrise des actions qu'elles initient, qu'au respect du contexte de la décentralisation et des prérogatives dévolues désormais aux communes. Ce sont là deux tendances contradictoires délicates à concilier.

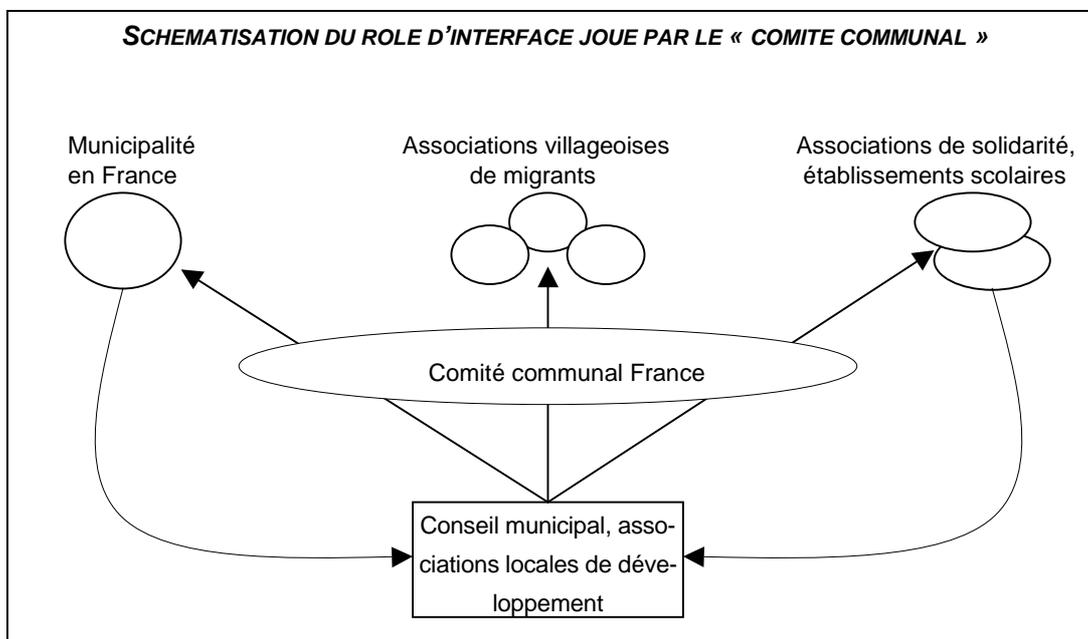
Pourtant, il existe des exemples de collaboration productive. Le GRDR tente depuis plusieurs années de favoriser la communication et la mise en place d'outils pérennes de concertation et de consultation à distance.

Le regroupement des migrants en « comité communal »

Pour parvenir à une collaboration pérenne entre le Nord et le Sud, certains élus maliens et ressortissants s'entendent pour que soit mis en place en France un « comité communal » regroupant l'ensemble des groupes et associations issus de la migration (intégrant dans certains cas les jeunes et les femmes).

Selon le GRDR, cette alternative est pertinente car elle permet un renversement des rapports de délégation : ce ne sont plus les associations de migrants qui impulsent et entretiennent les relations Nord-Sud, mais désormais les acteurs locaux eux-mêmes. Les associations villageoises de migrants qui choisissent une telle organisation reconnaissent que le développement ne « se pense plus » au Nord au sein des assemblées générales de migrants, mais bel et bien au Sud, que ce soit dans le conseil municipal ou sur le terrain à travers les processus d'animation rurale. Elles ne revendiquent pas un rôle de porte-parole, ni même d'initiateur d'actions et de partenariats (sauf si mandat leur est accordé provisoirement par la commune) ; elles considèrent que le comité communal n'a pas d'objectif politique, mais plutôt un objectif technique qui pourrait être subdivisé en deux fonctions distinctes :

- centraliser et diffuser les informations sur les actions entreprises par les migrants et/ou les acteurs locaux ; le comité communal assure ici une fonction de veille et de relais d'information au profit du conseil municipal (par la diffusion de part et d'autre de comptes rendus de réunions, de courriers, etc.) ;
- promouvoir et/ou maintenir la vivacité des échanges avec les autres partenaires non migrants au Nord contactés par les municipalités maliennes afin que, lorsque cela se justifie, leurs actions soient mises en cohérence entre elles et par rapport aux orientations et priorités définies en concertation au Sud.



N'ayant pas de rapport direct, ni au niveau historique ni au niveau des objectifs statutaires, avec les anciennes fédérations de migrants, le comité communal semble bénéficier d'un capital confiance important auprès des ressortissants des différents villages. Il peut ainsi prendre l'initiative d'organiser des rencontres et stimuler des réunions d'information pour le compte des élus locaux, sans risquer de créer des rapports de pouvoir avec eux.

Le comité a une forme souple ; il ne prétend nullement être un passage obligé pour l'information et les partenariats. Si les acteurs du Sud entendent valoriser au mieux la présence de leurs ressortissants au Nord pour relayer l'information et suivre l'évolution des partenariats (voir sur le schéma ci-dessus), la réciproque n'est pas forcément vraie : les contacts pris par les acteurs de la solidarité restent ouverts et peuvent être pris directement par eux au gré de leur volonté et de leurs ambitions, sans passer obligatoirement par le comité communal.

Un exemple illustratif des nouvelles dynamiques Nord-Sud : la commune rurale de Maréna Djombuxu

Un processus de concertation a associé depuis plus de deux ans la commune de Maréna Djombuxu (cercle de Kayes) et ses ressortissants. Plusieurs étapes jalonnent ce processus, du diagnostic de territoire à la planification, en passant par la mise en place d'un cadre de concertation. Pendant ces deux ans (1999 et 2000), le maire de Maréna est venu quatre fois en mission en France.

Plusieurs résultats « quantitatifs » ressortent aujourd'hui de cet accompagnement rapproché du GRDR :

- *la compréhension que les migrants ont du processus de développement communal* : les rencontres multiples qui ont été organisées en l'espace de deux ans ont permis à la communauté immigrée de mieux maîtriser les réformes institutionnelles en cours au Mali et de comprendre les rôles et fonctions dévolues à la commune. Les ressortissants ont ainsi adhéré à la démarche « participative » que proposait le maire pour construire le « Plan de développement communal ». Ils ont aussi convenu d'articuler leurs actions avec celles de la commune, afin de contribuer à renforcer la légitimité de ce « nouvel acteur local » ;
- *en matière de structuration des associations villageoises de migrants en France* : cet effort de dialogue entre ressortissants et élus a abouti ensuite à l'organisation d'une nouvelle association en France (appelé « Comité communal ») dont l'objectif devait être le développement de la commune tout entière. Cette association, qui fédère l'ensemble des 8 associations villageoises de migrants de la commune, a vu le jour assez rapidement ; elle a déposé ses statuts en 2000 ;
- *concernant l'implication effective des migrants dans les investissements communaux* : tout au long de ces deux ans, les ressortissants ont organisé de multiples assemblées générales afin de faire des propositions claires sur leur contribution au développement communal. Ainsi, le comité communal des migrants a convenu, conformément aux priorités définies dans le PDC, de participer au financement d'une bretelle de désenclavement de plusieurs villages. Le cofinancement obtenu auprès des ressortissants a permis de faire « levier » auprès d'un bailleur de fonds local pour obtenir une subvention complémentaire ;
- *la collaboration avec les femmes originaires de Maréna résidant en France* : le maire a rencontré plusieurs fois les femmes originaires de la commune de Maréna, de façon à les inviter à prendre une place plus grande dans la concertation et éventuellement dans la planification du développement communal. Ces entrevues ont montré que les femmes étaient intéressées par le sujet, même si elles restaient fortement préoccupées par les problèmes que leurs enfants rencontrent en France (éducation, formation, insertion). Ces femmes ont, depuis lors, mis en place une association communale des femmes de Maréna en France ;
- *un travail de collaboration avec la Communauté de communes des trois pays (région Nord Pas-de-Calais)* : quelques rencontres ont eu lieu avec cette Communauté de communes qui dispose, tout comme Maréna, d'importantes superficies inondées sous forme de marais et de plans d'eau. La Communauté de communes a un savoir-faire de premier plan en matière de développement local, s'appuyant sur une valorisation de ses ressources en eau, savoir-faire qui pourrait être utile dans le cadre du développement de la commune de Maréna.

Bien entendu, les contacts « double espace » entre le conseil municipal de Maréna, les ressortissants et la Communauté de communes sont à poursuivre. D'autres missions sont à programmer, durant lesquelles le maire aura pour objectifs d'informer les ressortissants (hommes et femmes) sur les actions prioritaires que la commune initiera dans le cadre du lancement officiel de son Plan de développement communal, puis de convenir avec eux de modalités de collaboration au plan opérationnel et de méthodes pour favoriser l'implication de nouveaux acteurs de la coopération tels que la Communauté de communes...

Bilan : quelques éléments de méthode tirés de l'accompagnement du GRDR...

Au-delà des investissements villageois et pour vaincre les réticences des migrants à investir à l'échelle d'un territoire, plusieurs pistes sont à explorer. Celles qui sont présentées ci-dessous se basent sur l'expérience du GRDR et des communes qu'il accompagne (voir notamment celle de Maréna Djombuxu présentée en exemple ci-avant) :

- *associer les migrants à l'élaboration des plans communaux pour qu'ils en connaissent les principes et les priorités.* Des réunions d'information peuvent être fixées, via l'organisation de missions en France d'élus et de responsables associatifs locaux, afin de tenir informés les ressortissants sur le contenu des plans de développement en cours d'élaboration, et afin qu'ils soient éventuellement associés au processus d'élaboration lui-même ou, au moins, à un processus de validation. Des missions inverses de leaders migrants en Afrique sont également possibles, pourvu que les ressortissants soient déjà organisés sur une base géographique cohérente par rapport au découpage communal¹² ;
- *installer un « comité » des associations villageoises de migrants qui serait un lieu de débat et d'échange entre les acteurs locaux et les ressortissants.* Selon les moyens financiers disponibles au niveau de la commune et des ressortissants, ce comité prendrait la forme soit d'une réelle plate-forme de concertation, soit d'un simple forum regroupant l'ensemble des ressortissants de la commune (voir schéma ci-avant). Au minimum, ce comité permettra aux ressortissants de s'instruire sur l'avancement des actions de développement de leurs villages respectifs et de s'impliquer dans des débats sur les actions à envisager. Il devrait aussi inciter les ressortissants à s'associer aux actions de développement programmées ou en cours ;
- *ménager des canaux de communication spécifiques pour chaque secteur d'investissement prioritaire.* Pour la mise en œuvre de leur « Plans de développement communaux », le GRDR conseille aux communes qu'il accompagne d'opter pour la création de commissions de travail sectorielles. Ces commissions regroupent les acteurs intéressés par des secteurs d'activité spécifiques et ont comme fonction de réfléchir puis d'amener chaque partenaire à s'engager sur des actions concertées de développement. Ces commissions sectorielles constituent des interlocuteurs « tout trouvés » pour les associations villageoises de migrants qui souhaitent s'investir dans un secteur particulier de développement. Les échanges entre Nord et Sud se feront ainsi de manière plus régulière et concrète que s'ils se faisaient officiellement avec le maire en personne. Des engagements partenariaux et financiers devraient naître de ce type d'échange ;

¹² C'est le cas notamment de certains arrondissements qui sont devenus des communes et qui ont donc gardé les mêmes délimitations administratives.

- *élaborer les termes d'un « partenariat migrants/commune » précisant les domaines d'intervention de la commune, des associations locales, des migrants et des partenaires extérieurs.* Ce partenariat naîtrait logiquement des travaux en commissions. Il définirait les diverses modalités utiles pour assurer une transparence et une entente dans la collaboration : secteurs d'investissement prioritaires, modalités de gestion des fonds envoyés sur le terrain, rôles des migrants en matière de mobilisation de partenaires, etc. Pour parvenir à cela, des rencontres de concertation incluant les partenaires au Nord s'avèrent nécessaires ; des missions de maires et de responsables associatifs locaux en France sont à organiser également ;
- *ouvrir un débat avec les « comités communaux » pour qu'ils consacrent plus d'effort à l'implication d'autres partenaires du Nord au développement de leurs communes.* Les comités joueraient ici un rôle de relais et/ou de tête de réseau. Leur travail consisterait à diffuser de manière systématique des informations sur leurs communes respectives à tout intervenant intéressé par leur développement, et organiser des réunions diverses pour maintenir la vigueur des partenariats en construction. Il y a là un travail de promotion de la communication et de stimulation des échanges citoyens qui intéressera certainement les jeunes migrants et ceux dits « de la deuxième génération » ;
- *convenir de modalités précises pour que les ressources financières disponibles localement puissent financer préférentiellement des infrastructures au bénéfice des villages n'ayant pas ou peu de migrants.* Une telle alternative est encore largement hypothétique¹³. Cela signifierait que les associations villageoises de migrants renoncent définitivement aux rapports communautaires privilégiés qui les lient avec leurs villages d'origine respectifs. Les villages ayant des migrants auraient le « devoir » de promouvoir au mieux l'implication de leurs ressortissants dans le financement et la mise en œuvre d'actions de développement dans leurs propres villages. Les communes assureraient par contre un rôle de péréquation au profit des villages qui n'auraient pas ou peu de migrants, ainsi que la coordination des actions de développement pour éviter les doublons d'équipement.

Quel que soit le type d'accompagnement à apporter, un travail de sensibilisation et de formation continue reste nécessaire à la fois en France et en Afrique. Il permettra de promouvoir de la part des migrants, élus et leaders associatifs l'identification conjointe des formes de dialogue et des types d'investissements appropriés.

¹³ A la différence des cinq autres éléments de méthode précédents, celui-ci n'a pas encore fait l'objet d'une expérimentation. Il est donc trop tôt pour connaître son degré de faisabilité.

CONCLUSION

Qu'elle soit recherchée ou constatée, l'évolution des liens entre associations villageoises de migrants et acteurs locaux est déjà à l'œuvre dans le cas du Mali. Ces associations doivent s'adapter aux nouveaux enjeux de développement au Sud et aux caractéristiques sociales de la migration en France (les questions d'insertion prenant une part de plus en plus grande dans les préoccupations des migrants). Une mutation dans les dynamiques de structuration des migrants est donc à prévoir. Il conviendra à l'avenir de porter une réflexion poussée sur cette problématique et veiller à ce que, d'une part les nouvelles préoccupations des migrants s'expriment pleinement, d'autre part ces changements de structuration associative soient réellement accompagnés.

Mais la demande en accompagnement n'émane plus seulement des associations de migrants ; les acteurs locaux eux aussi demandent conseil et appui dans la construction de partenariats durables avec leurs ressortissants et d'autres acteurs de la solidarité en France. Les migrants sont à appréhender aujourd'hui comme un élément parmi d'autres d'un système d'acteurs de la solidarité ou de la coopération de plus en plus complexe.

Une double innovation en matière d'accompagnement est donc à poursuivre. Elle doit à la fois donner aux associations villageoises de migrants une position nouvelle dans le champ de la coopération et aider les acteurs locaux à utiliser et/ou percevoir la migration comme un atout pour promouvoir des partenariats durables entre les deux espaces géographiques. L'enjeu réside dans la façon d'« utiliser » le lien qui existe entre communautés immigrées et pays d'origine comme un facteur de rapprochement entre deux sociétés. Faisons le pari que les migrants pourront favoriser des « regards croisés » entre les deux sociétés ; leurs associations, moyennant une re-fonte à moyen terme de leurs objectifs statutaires, contribueraient ainsi :

- au développement « là-bas », grâce notamment au rôle d'interface (via les « comités communaux ») et de lobbying qu'ils peuvent jouer auprès d'autres acteurs de la coopération ;
- mais aussi au développement « ici » : promotion d'un dialogue entre immigrés et populations françaises, faisant appel le cas échéant à l'intermédiation de « compatriotes du pays » (et du « comité communal ») ; ce dialogue peut porter sur l'intégration, l'amélioration des conditions de vie et de logement, etc.

L'innovation en matière d'accompagnement dont il est question ici ne peut porter ses fruits que dans la mesure où les autres organisations de la solidarité internationale jouent réellement le jeu du partenariat et du dialogue avec les migrants. Cette question est cruciale et il convient de travailler dans ce sens également, si l'on veut que l'ensemble des partenaires reconnaissent les migrants comme des interlocu-

Les associations villageoises de migrants dans le développement communal : un nécessaire repositionnement ?

teurs à part entière et que ces derniers, de leur côté, maîtrisent davantage les enjeux et les intérêts qui se dessinent derrière la promotion d'une coopération citoyenne.

Références bibliographiques

CEFP, *Rencontre sous-régionale sur la décentralisation et le développement local*, Kayes, les 5, 6 et 7 novembre 1998, Actes de séminaire, 19 p.

Daum Ch., *Associations de Maliens en France*, Paris, Karthala, 1998.

Force E. et Sylla S., « *Migrants et développement : solidarité Nord-Sud* », in *Fondations* n° 10, 1999, p. 135-145.

GRDR, *Actes de séminaire sur « Le développement local et les migrations » ; 30^e anniversaire du GRDR*, 14 janvier 2000, 40 p.

Husson B., *La coopération décentralisée, légitimer un espace public local au Sud*, Traverses n° 7, Éditions du Groupe Initiatives CIEDEL, juillet 2000, 18 p.

Husson B., « La place des migrants dans la coopération décentralisée », in *Rencontres nationales de la coopération décentralisée*, Paris, les 16 et 17 avril 1999. p. 21-22

Husson B., Sall B., *Évaluation de la stratégie du GRDR en lien avec les questions de migration et développement*, F3E, CIEDEL et GSR, version provisoire, novembre 2000, 74 p.

Lavigne Delville Ph., *Migrations internationales, restructurations agraires et dynamiques associatives en pays soninké et haalpulaar (1975-1990)*, *Essai d'anthropologie du changement social et du développement*, thèse de doctorat en anthropologie sociale et ethnologie, EHESS, Centre de Marseille, 1994, 394 p. + ann.

Lavigne Delville Ph., « Courtiers en développement ou entrepreneurs politiques ? Les responsables d'associations villageoises de développement dans la région d'émigration internationale (Sénégal, Mali) », in Bierschenk, Chauveau et Olivier de Sardan dir., *Courtiers en développement, les villages africains en quête de projets*, Stuttgart/Paris, Apad/Karthala, 2000, p. 165-187.

Lima S., *Mobilité, recomposition territoriale et décentralisation au Mali : le cas de la région de Kayes*, mémoire DEA de géographie, Université Paul Valéry, 1998, 99 p. + ann.

Nayrolles R., *Étude sur l'implication des migrants de la région de Kayes (Mali) dans l'approvisionnement en eau potable de leurs villages d'origine*, pS-Eau et GRDR, janvier 1999, 40 p.

Quiminal C., *Gens d'ici, gens d'ailleurs ; migrations soninké et transformations villageoises*, Christian Bourgois, Paris, 1991.

Totté M., Goïta M., *Évaluation de la convention d'objectifs du GRDR intitulée « Dispositif d'accompagnement pour le développement multilocal dans les régions d'origine des migrants : Mali, Mauritanie, Sénégal »*, F3E et COTA, janvier 2001, 168 p.

Zeller B., *Les migrants du Bassin du fleuve Sénégal, des acteurs du développement et de l'intégration*, Intervention à l'atelier régional d'Alsace, préparatoire aux Rencontres nationales de la coopération décentralisée, GRDR, mars 1999, 7 p.